

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

ALLOCUTION

DE

MONSIEUR LAURENT ESSO

MINISTRE D'ETAT,

MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX

A L'OCCASION DE

**LA RENTREE SOLENNELLE
DU BARREAU DU CAMEROUN**

YAOUNDE, 19 AVRIL 2018.

Monsieur le Premier Président de la Cour Suprême,

Monsieur le Procureur Général près ladite Cour,

Monsieur le Président du Conseil Constitutionnel,

Messieurs les membres du Gouvernement,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs

Mesdames et Messieurs les Chefs de missions et Représentants des Organisations Internationales,

Monsieur le Représentant de Madame la Secrétaire Générale de la Francophonie,

Monsieur le Secrétaire Permanent de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA),

Mesdames et Messieurs les hauts responsables des Institutions nationales,

Mesdames et Messieurs les Hauts Magistrats,

Monsieur le Président du Groupement Inter-Patronal du Cameroun,

Madame le Président de la Chambre des Notaires

Monsieur le Président de la Chambre des Huissiers de Justice et Agents d'Exécution,

Excellences, Mesdames, Messieurs, distingués invités en vos titres, grades et qualités respectifs,

Je voudrais vous dire combien je suis honoré de prendre la parole en votre présence.

Monsieur le Président de la Conférence Internationale des Barreaux de Tradition Juridique Commune,

Monsieur le Président de la Conférence des Barreaux de l'espace OHADA,

Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau du Cameroun,

Monsieur le Président de l'Assemblée Générale des Avocats au Barreau du Cameroun,

Permettez-moi tout d'abord de remercier les précédents orateurs pour les mots empreints de convivialité qu'ils m'ont adressés.

Excellences, Mesdames, Messieurs, chers Maîtres,

La capitale du Cameroun est, depuis le début de cette semaine, la capitale des Avocats.

En effet, de lundi à hier, des Avocats de différentes générations venus de plusieurs pays du monde, se sont réunis ici à Yaoundé à la faveur des Etats Généraux du Jeune Avocat organisés par le Barreau du Cameroun, de concert avec la Conférence Internationale des Barreaux de Tradition Juridique Commune et l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Il était question de réfléchir à l'insertion des jeunes Avocats dans la profession et dans la cité.

Cet important évènement a été annoncé par vous, **Monsieur le Bâtonnier NGNIE KAMGA**, lors de votre adresse à l'occasion du 31^{ème} Congrès de la Conférence Internationale des Barreaux de Tradition Juridique Commune, dont j'ai eu l'honneur de présider la cérémonie officielle d'ouverture en décembre 2016.

Des allocutions que je viens de suivre, notamment celles de Monsieur le Représentant de Madame le Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie et de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau du Cameroun, je suis heureux de constater que vos travaux se sont déroulés dans de très bonnes conditions.

Aux jeunes Avocats venus des quatre coins du monde et qui ont pris part à ces Etats Généraux, je voudrais à mon tour souhaiter un séjour agréable au Cameroun.

Je tiens également à féliciter les jeunes Avocats **Me Gerard NSA MABUSON** et **Me Annie MESSOUCK JOUNKO**, pour l'excellente qualité de leur intervention.

Je voudrais vous dire, chers jeunes Avocats, combien je suis heureux de découvrir l'enthousiasme et l'optimisme avec lesquels vous avez esquissé le portrait-robot, je suppose, de l'Avocat de demain.

C'est d'ailleurs l'une des raisons qui m'a déterminé à accepter, avec un plaisir particulier, je dois l'avouer, de présider la présente cérémonie de Rentrée solennelle, qui marque l'ouverture officielle de l'année judiciaire 2018 pour le Barreau du Cameroun.

Vous avez, à la suite de cette cérémonie officielle, **Monsieur le Bâtonnier, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de l'Ordre**, choisi de nourrir une profonde réflexion sur :

« Le rôle ou la place de l'Avocat dans l'accompagnement des Etats africains en ce qui concerne les politiques d'émergence économique, et notamment dans les grands projets d'infrastructures ».

En effet, l'on relève depuis un certain nombre d'années que l'Afrique dont le besoin d'industrialisation est de plus en plus prégnant, est devenue attractive aux investissements, notamment en matière de projets d'infrastructure dont le choix, la construction et la mise en exploitation requièrent des expertises aussi diverses que variées.

Mais, nos pays ne se sont malheureusement pas toujours organisés pour que les expertises locales soient mises à contribution de manière optimale et déterminante.

Il est observé à cet égard, que trop souvent, ce sont de grands réseaux internationaux qui mobilisent savoir-faire et compétences dans différents domaines du service aux entreprises, qui sont sollicités.

La place importante acquise de ce fait par de grands réseaux d'Avocats ou de conseils juridiques sur les marchés du chiffre et du droit, ainsi que la concertation qui s'opère entre eux, imposent une réflexion sérieuse.

Je suis heureux de constater, **chers Maîtres**, que vous avez pris conscience d'une absence et que désormais, vous allez vous y pencher.

Monsieur le Bâtonnier du Cameroun,

Le plaidoyer que vous venez de prononcer avec force et conviction a été entendu.

Je puis vous assurer que la Chancellerie ne saurait y rester insensible.

Et ceci m'amène à vous suggérer de bien vouloir conduire une mission de réflexion, d'analyse et de propositions sur la possibilité de création de réseaux pluridisciplinaires auxquels l'Etat pourrait facilement recourir, pour lui éviter les écueils qui aboutiraient bien souvent à des contentieux très onéreux, sans la certitude d'avoir gain de cause.

Cette mission qui pourrait être menée en liaison avec des groupements professionnels locaux, serait de nature à éclairer le Gouvernement sur les moyens d'apporter les réponses les plus adaptées à la situation évoquée.

A plus d'un titre, les résultats de vos travaux intéresseront les Pouvoirs Publics.

Ces réponses permettraient ainsi une plus grande implication des Avocats dans le champ contractuel des grands projets d'infrastructures, tout en garantissant la bonne qualité des services qu'ils seraient amenés à rendre.

Afin de bien accompagner son client, lequel peut être l'Etat, l'Avocat doit être bien formé, compétent et respectueux des règles déontologiques qui gouvernent sa profession.

Autant beaucoup de choses ont été faites, autant beaucoup de chantiers restent à réaliser.

Monsieur le Bâtonnier, vous les avez égrenés et je retiens particulièrement 06 chantiers :

La reformulation des textes organisant la profession d'Avocat au Cameroun, qui semble être plus que jamais d'actualité.

- ✓ Que ce soit la loi organique de 1990 qui mérite une relecture pour arrimer la profession à la conjoncture et donner une réponse aux défis qu'elle pose,
- ✓ Que ce soit le Règlement Intérieur du Barreau dont certaines dispositions doivent être davantage étayées,
- ✓ Que ce soit le texte réglementaire relatif aux émoluments des Avocats, ainsi que le mode de définition du taux de rémunération des commissions d'office.

Sur tous ces problèmes, la Chancellerie réfléchit et attend vos suggestions.

Vous m'avez laissé entendre que les propositions du Barreau me parviendraient dans les semaines qui viennent, le temps pour le groupe de travail que vous avez mis en place de parachever ses réflexions dont j'espère qu'elles porteront également sur l'ACCES A LA PROFESSION.

Monsieur le Bâtonnier,

Nous en avons souvent parlé, et je saisis cette occasion pour vous dire toute mon appréciation sur la bonne organisation du dernier examen de fin de stage, dont les résultats ont été rendus publics par mes soins, il y a moins d'un mois.

Le jury que vous présidiez, **Monsieur le Bâtonnier**, a fait montre de la rigueur que les Pouvoirs Publics attendent de toutes personnes investies d'une mission républicaine.

Je sais quels efforts le Conseil de l'Ordre déploie depuis février 2015 pour encadrer la formation initiale et la formation continue des Avocats.

Je voudrais l'encourager à persévérer dans ces efforts qui contribuent à renforcer la crédibilité d'un corps qui, dans l'intérêt de la Justice, ne peut être qu'un **corps d'élite**.

A ce sujet, j'observe que depuis le 04 août 1967, en 50 ans, 2 138 Avocats ont été inscrits au grand tableau.

Ce qui fait une moyenne de 42 Avocats par an ; soit environ 04 Avocats par Cours d'Appel (il y en a 10).

En un jour, le 02 avril 2018, 475 nouveaux Avocats ont été admis dans la profession ; soit une moyenne de 47 par Cours d'Appel ... Environ 10 fois plus qu'en 50 ans. Ce qui est remarquable.

Selon nos statistiques 978 stagiaires attendent leur accès à la profession.

Nous avons eu connaissance, à travers les médias, des différentes revendications qui se sont exprimées à ce sujet.

Mais, je me demande encore si le Barreau pourrait, sans risquer de mortellement s'étouffer, indéfiniment absorber des promotions de près de 500 Avocats auxquels s'ajouterait un nombre équivalent formés en dehors de nos frontières.

Il me semble que les modalités d'accès à votre profession méritent que vous continuiez à vous y pencher sérieusement.

Et c'est à l'ensemble de la profession d'y réfléchir.

A propos de l'Institut d'Etudes Judiciaires qui serait également l'Ecole de Formation du Barreau ou Law School, la concertation entre le Ministère de la Justice et le Barreau se poursuit de manière constructive. Le Département reste à l'attente de vos nouvelles suggestions.

S'agissant de la sécurisation des fonds recouverts par les Avocats au profit de leurs clients, je me suis laissé dire que le Conseil de l'Ordre avait des projets de textes relatifs à ce mécanisme. Le Ministère de la Justice attend que ces projets lui soient transmis.

Toutefois, **chers Maîtres**, ne perdez pas de vue, dans vos travaux, l'aspect pénal de certains comportements déviants subséquents qui pourraient entraîner des situations désagréables.

A ce sujet, l'exécution des sanctions disciplinaires prononcées par le Conseil de l'Ordre devra faire l'objet d'un suivi particulier. C'est une préoccupation des Pouvoirs Publics.

En ce qui concerne les émoluments des Avocats, le projet de texte en étude sera arrimé aux dispositions de la nouvelle loi organique.

Pour ce qui est de la commission d'office, cette procédure pourrait être améliorée, notamment dans ses modalités de rétribution, en relation avec le Ministère des Finances.

La Chancellerie a également entendu les plaidoiries de vos plénipotentiaires **au sujet du règlement des contentieux d'honoraires**. Nous nous penchons sur le sujet avec grande attention.

Comme vous le voyez, **mesdames, messieurs**, le Gouvernement est disposé à accompagner le Barreau dans sa nécessaire et inévitable transformation.

Le Pouvoir Judiciaire tout entier en tirera grand bénéfice.

Chers Maîtres,

Sur un tout autre plan, le Gouvernement a entendu les récriminations de certains Avocats, notamment ceux des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Face aux revendications exprimées, le Président de la République, **Son Excellence Paul BIYA**, a apporté des réponses concrètes aux problèmes posés.

Tous les Actes Uniformes OHADA dont la plupart sont disponibles en anglais au Journal Officiel du Cameroun depuis 1999, ont été multipliés et distribués par le Ministère de la Justice. Ils sont largement vulgarisés dans leur version anglaise.

Une Section Common Law a été créée à la Cour Suprême par la Loi.

L'enseignement de la Common Law à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature a été revitalisé.

Des auditeurs de justice et des élèves Greffiers d'expression anglaise ont été recrutés sous la supervision d'un comité interministériel mis en place par le Président de la République. D'autres promotions vont encore être recrutées.

Le Président de la République, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature, a redéployé certains personnels magistrats en mettant l'accent sur leur aptitude linguistique.

Toutes ces mesures contribuent à démontrer que le Président de la République, **Son Excellence Paul BIYA**, est constamment à l'écoute des préoccupations émises par la profession.

Le Président de la République ne cesse d'aller dans le sens de l'apaisement, de la préservation de l'unité nationale et de la promotion du vivre ensemble que les populations du Cameroun appellent de tous leurs vœux.

Monsieur le Bâtonnier,

Je suis témoin du rôle que le Conseil de l'Ordre, les anciens Bâtonniers ici présents et vous-même avez joué pour faire écho à cette volonté, afin de ramener dans les prétoires pour assurer la défense de leurs clients, certains de vos confrères ayant une opinion différente.

Je sais que cela n'a pas toujours été facile. Je vous en félicite solennellement et soyez remerciés pour tous ces efforts que vous avez déployés.

Mesdames, Messieurs, chers Maîtres,

En émettant le vœu que la démarche inaugurée ce jour s'ancre dans les traditions de l'Ordre des Avocats du Cameroun et en vous souhaitant d'excellents travaux, je renouvelle à la profession d'Avocat la disponibilité du Ministère de la Justice à l'appuyer dans sa volonté d'accompagner juridiquement l'Etat, dans la mise en œuvre des grands projets d'infrastructures.

Sur ce, je déclare ouverts les travaux marquant la rentrée solennelle du Barreau du Cameroun, pour l'année 2018.

Je vous remercie de votre bienveillante attention-/-.